

CENTRES DE GESTION DES HAUTS DE FRANCE

CONCOURS OU EXAMEN DE : concours adjoint
administratif principal de 2^{ème} classe

SPECIALITÉ / OPTION :

EPREUVE : troisième concours

DATE DE L'EPREUVE : 14 mars 2024

La copie et tout document joint à la copie ne doivent ni être signés, ni porter un signe quelconque pouvant indiquer l'identité du candidat sous peine d'annulation par le jury.

Si vous utilisez des intercalaires, ils seront agrafés à votre copie et ne doivent pas être identifiés.

Le candidat doit rabattre et coller le coin supérieur droit de la copie après l'avoir rempli de façon très lisible.

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

N° de copie	Note	Code à barres	Visas
F 37	19,50		

Compréhension de texte :

1) Le texte provient du site internet suivant :
<http://www.stopharcelementderue.org>.

2) Le harcèlement de rue est une sorte d'agression au sein d'un lieu public ou semi-public. L'auteur de ce harcèlement s'adresse à une personne qu'il croise dans la rue, par des gestes ou des propos, de manière irrespectueuse et ce, du raison de son genre, de son orientation sexuelle, de sa couleur de peau, de sa situation de handicap, ...

3) Le membre du gouvernement qui décide de changer les choses en matière de harcèlement de rue est Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat à l'égalité homme-femme pour le gouvernement Macron, en 2017. En effet, celle-ci jugeait qu'il fallait une définition légale spécifique.

4) Selon le texte, la loi ne peut pas, à elle seule, stopper le harcèlement de rue. En effet, les auteurs du texte pensent que la répression à elle seule ne suffira pas pour faire reculer ce phénomène.

5) La nouvelle infraction créée est l'"outrage sexiste". Quelqu'un qui enfreint la loi encourent une contravention de 4^{ème} classe punie d'une amende de 750 euros à 1500 euros en cas de circonstances aggravantes. L'auteur d'un outrage sexiste peut aussi être condamné à une peine complémentaire de stage de lutte contre le sexisme et de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes.

6) Si des agents de gendarmerie sont présents lors de l'infraction ils peuvent constater celle-ci en flagrant délit et alors directement contraventionner l'auteur des faits. Si en revanche ils ne sont pas présents, la victime peut déposer plainte dans le commissariat ou la gendarmerie de son choix ou au Procureur(e) de la République territorialement compétent.

7) Cette loi n'est pas efficace car il est impossible de distinguer la part d'amendes forfaitaires et la part de celles issues d'une procédure engagée par la plainte d'une victime. D'autre part, certaines infractions plus graves sont qualifiées d'outrage sexuel.

alors qu'elles devraient être punies plus sévèrement.
Nous pouvons citer une autre forme de harcèlement qui est le harcèlement scolaire.

Vocabulaire - Orthographe - Grammaire

- 1) Synonyme d'"infraction" : délit
- 2) Antonyme de "collectif" : individuel

3) "environnement hostile" = fait de ne pas se sentir à l'aise ou en sécurité quelque part.

4) Le harcèlement de rue est un acte individuel ou collectif qui consiste à se comporter de manière dégradante vis-à-vis des femmes sans prendre en compte leurs sentiments réels. Il est puni par une loi qui lutte contre toute forme de violence sexiste faite aux femmes. Les harceleurs sont punis d'une amende substantielle.

5) L'enjeu majeur sera d'interpeller les pouvoirs publics sur cette violence ordinaire dans la rue et les transports. Les premières actions permettront des rencontres avec des élus.

6) noms communs : "enjeu", "pouvoirs", "violence", "rue"
adjectifs : "majeur", "publics", "ordinaire", "sexiste"

7) Phrases simples :

- "Les agents n'ont pas le droit de refuser une plainte".
- "La loi votée crée donc une nouvelle infraction, outrage sexiste."

Phrases complexes :

- "Il est aussi à craindre que certaines amendes ont été qualifiées d'outrage sexiste"
- "Notre point de vue sur la pénalisation du harcèlement de rue a toujours été que la répression ne suffira jamais à elle seule."